



## «Nous aurons aussi des frais et des coûts»

Le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg s'est déclaré satisfait du contenu du Concordat. Pour lui, il s'agit de la meilleure solution possible, qui tourne définitivement la page de la Question jurassienne.

**Pierre-Alain Brenzikofe**

Pour le magistrat, cette page définitivement tournée, sous réserve de l'approbation des deux Parlements, signifie surtout que le canton de Berne devra désormais se concentrer sur le projet Avenir Berne romande, qui concerne la décentralisation de l'administration au sens très large.

«Ce dossier est désormais prioritaire pour le Canton de Berne, dans la mesure où il va grandement renforcer le Jura bernois.» Et comme le camp bernois a quand même obtenu quelques succès dans ces négociations, on espère que l'argent ainsi glané servira en priorité au projet Avenir Berne romande. Comme quoi, le Gouvernement envoie ainsi un message d'une limpidité cristalline au Grand Conseil. Berne aurait-il fait preuve de générosité et de sensibilité dans ce dossier? La Confédération n'a surtout pas dit le contraire.

**Hôpital choyé**

Côté bernois, on s'est ainsi montré justement attentif au sort de l'hôpital de Moutier. Pour Pierre Alain Schnegg, il s'agissait d'un enjeu fort sensible lors du vote: «Et il le restera. Il faut voir la réalité en face. Même après 2026, l'établissement aura encore un rôle à jouer, y compris pour le Jura bernois.»

«Nous avons trouvé une solution élégante pour l'établissement», nous a confié le magistrat. «Le Canton de Berne lui a attribué certaines missions en juillet 2022. Eh bien, ces missions pourront être reprises par le canton du Jura pour cinq ans à dater du transfert.»



Pierre Alain Schnegg: «Désormais, notre priorité se nomme Avenir Berne romande.»

On l'aura compris, on ne réduira pas la voilure, ce qui est valable pour les soins somatiques et psychiatriques. «L'hôpital a donc cinq ans pour faire ses preuves après 2026. Il dispose d'une sacrée marge de sécurité. Cela démontre que nous souhaitons vraiment aller de l'avant.» Autre concession, si l'on peut l'appeler ainsi, de la part des Bernois: avant même le transfert, soit en 2025, les citoyens de Moutier pourront élire les autorités de leur futur canton, Parlement et Gouvernement, et en prime présenter des candidats issus de leur bonne ville.

**Négociations quand même**

En guise de conclusion, Pierre Alain Schnegg a tenu à préciser qu'il n'avait quand même pas

été possible de trouver un accord sur tous les points d'entrée de jeu. «Mais ce Concordat reste la meilleure solution possible. Une fois que le processus aura été mené à son terme, cela signifiera que l'ère des changements de frontière est révolue et que nous pourrions définitivement tourner la page de la Question jurassienne.» Comme nous l'a répété l'intéressé, le canton de Berne aura encore des frais et des coûts après le départ de la ville. Al-lusion, bien sûr, à la relocalisation de son administration, une action et une volonté d'investir dans le Jura bernois qui ont été saluées par la Confédération elle-même. Comme quoi, pour les Bernois et le Jura bernois, l'avenir se nomme Avenir Berne romande.

## berno-bernoise

lice, Ministère public et Tribunaux. «Je parle d'un bâtiment pour la Sécurité avec un grand S, où l'on pourrait aussi limiter les frais d'exploitation. Croyez-

”

**Il convient de rappeler que le Jura bernois n'est pas bilingue.**



**Mario Annoni**  
Négociateur en chef

moi, ce thème de la sécurité deviendra de plus en plus important à l'avenir, notamment en ce qui concerne les problèmes liés à l'immigration. Nous ne négligerons surtout pas cet aspect comme la France l'a fait, avec les résultats que nous connaissons.» Oui, l'intéressé plaide pour une infrastructure conséquente. Pour un investissement judicieux, surtout, qui pourrait concerner tout le nord du canton, ville de Bière évidemment comprise. «Si un tel projet concernait une autre région du canton, il ne rencontrerait aucune opposition. Songez que nous venons de consacrer 100 millions à la rénovation de l'Amthaus, à Berne. Ici, il n'est question que de 45 millions. Mais voilà, quand un dossier concerne spécifiquement le Jura bernois, il se trouve toujours des politiciens de l'Ancien canton pour estimer que cela coûte très cher...»

**Pas à Bellelay**

Dans ce contexte, le négociateur espère vivement que la Députa-

tion francophone saura défendre son os, en juin. «Nous aurons de toute façon besoin de locaux provisoires pour accueillir la Justice. Ce qui ne devrait pas nous empêcher de reprendre plus tard le projet de construction à Reconvilier.»

De quoi citer le conseiller d'Etat Pierre Alain Schnegg, qui a évoqué sa ferme volonté de mettre un terme à la Question jurassienne. «Il s'agirait donc de ne pas en rouvrir une», précise notre interlocuteur. Forcément, on lui a demandé ce qu'il pensait d'une localisation provisoire à Bellelay. Eh bien, c'est tout simplement impossible: «Tous les projets de l'association Jura bernois concernent le même corps de bâtiments. Et d'après ce que je sais, les dossiers sont bien avancés. Loger la Justice à Bellelay reviendrait donc à se tirer une balle dans le pied et à compromettre les projets en cours pour l'avenir de Bellelay.»

Voilà au moins un point éclairci!

## Quatre questions à Nathalie Barthoulot

**«Biffer les articles 138 et 139 était l'une des règles du jeu»**

**Nathalie Barthoulot, ministre et présidente de la Délégation gouvernementale aux affaires jurassiennes**

**Vous l'avez dit, le Canton du Jura espérait obtenir davantage concernant la péréquation financière...**  
Je rappelle que, légalement, le changement de canton d'une commune n'est pas prévu dans la loi sur la RPT (ré: la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons). Initialement, le Canton de Berne ne nous devait rien. Des discussions approfondies ont tout de même été menées par rapport au changement de territoire de la commune de Moutier. Car, à ce titre, nous avons des charges supplémentaires à supporter. Un accord satisfaisant pour

les deux parties a ainsi pu être trouvé dans le cadre de la Tripartite.

**Vous êtes également contente du déroulement des négociations et du résultat du projet de Concordat?**  
Oui, vu le document que nous présentons aujourd'hui, sa teneur, le nombre d'éléments qui règlent différentes questions, comme le partage des biens. Il est vrai que ce fut un travail de longue haleine. Nous pouvons donc affirmer avoir posé des fondations solides pour faire en sorte que ce transfert intervienne au 1er janvier 2026.

**Comment envisagez-vous les débats au Parlement, notamment en lien avec l'article 139?**  
Cet article devra en effet être abrogé. Il est vrai qu'on peut

comprendre son côté sentimental, lié à l'histoire de la création du canton du Jura. Pour ce qui est des débats, le Parlement a compris les enjeux qui entourent cette suppression. Aujourd'hui, nous sommes dans une période très positive en lien avec l'arrivée de Moutier dans le canton du Jura. Il était connu, depuis un bon moment déjà, que ces articles 138 et 139 devaient être biffés de la Constitution jurassienne. C'était l'une des règles du jeu.

**En pratique, le vote sur le Concordat inclura l'abrogation de l'article?**

La question reste ouverte. Une analyse juridique est en cours par rapport à l'unité de la matière. Nous ne savons ainsi pas encore à ce stade si une ou deux questions seront posées. *dsh*

